CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE

GROUPE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE CAREMEAU

Place du Professeur Robert DEBRE - 30029 Nîmes Cedex 9 - Téléphone 04.66.68.68.68

**LETTRE D'INFORMATION**

**Insémination Artificielle avec sperme de Conjoint (IAC)**

**ou avec sperme de Donneur (IAD)**

**Madame, Monsieur,**

Vous avez entrepris des démarches pour bénéficier d’une tentative d'insémination artificielle. Vous avez entrepris des démarches pour bénéficier d’une insémination artificielle avec sperme de conjoint (IAC)ou donneur (IAD) dans notre centre.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur le site internet du centre d’AMP

[www.chu-nimes.fr/amp](http://www.chu-nimes.fr/amp)

**En quoi consiste cette méthode ?**

Il s’agit de déposer du sperme préparé dans l'utérus en période d'ovulation.

Deux types d'inséminations peuvent s'effectuer :

- I.A.C. : insémination artificielle avec sperme de conjoint,

- I.A.D. : insémination artificielle avec sperme de donneur, congelé.

Pour améliorer vos chances de réussite, il est très important que vous en connaissiez les principales étapes et modalités de mise en œuvre.

**Comment cela va-t-il se dérouler ?**

Les différentes étapes qui vont vous conduire vers une tentative d’insémination artificielle vous sont schématisées ci-dessous :



Chacune de ces étapes fait l’objet d’une fiche d’information dans la suite de ce document.

|  |  |
| --- | --- |
| **ETAPE 1 : Inscription/Programmation dans le centre**    **Objectif** | |
| Cette étape permet de s’assurer que votre dossier et complet et de vous informer sur le déroulement de la stimulation. Elle est essentielle pour confirmer le démarrage de votre traitement. | |
| **Déroulement**  **Pour les patientes recevant un don de sperme** : lorsque que vous recevez un avis favorable du CECOS (acceptation de don de sperme) vous devez impérativement vous rapprocher de votre gynécologue référent afin de mettre à jour votre dossier et discuter des modalités de traitement. Votre médecin validera ensuite la procédure en staff pluridisciplinaire afin de vous remettre une **attestation de prise en charge en IAD sur le CHU de Nimes**. Il est de votre responsabilité de transmettre cette attestation au CECOS : suite à cet envoi, vous recevrez un 2ème courrier du CECOS. Il faudra alors contacter le secrétariat du laboratoire AMP (04 66 68 32 24) pour organiser le transport de la paillette et donc, dans ce but, le prêt d’un container d’azote.  Vous pourrez alors organiser votre tentative comme ci après. | |
| *Les étapes* | *Ce que vous devez faire à chaque étape* |
|  | L'inscription et la programmation de votre traitement se font dès que le bilan préalable est complet et satisfaisant, après accord de votre médecin.  **Pour préparer votre tentative, avez-vous :**   * Une prise en charge à 100 % pour stérilité, valable * Une demande d’entente préalable signée par le médecin. * Réalisé les examens éventuels. * Fourni, lors de la première entrevue avec la sage femme, la copie de bonne qualité de votre pièce d'identité (de la patiente ou de chaque membre du couple) non périmée * Signé le formulaire de demande d’AMP ainsi que le consentement FIV, lors d’une consultation avec un des biologistes.   **RDV Obligatoires :**   * **Avec les sages-femmes du centre AMP :04.66.68.32.20 touche 3 ~~(secrétariat AMP)~~** pour fixer une date d’entretien afin de préparer votre traitement de stimulation et confirmer votre inscription en tentative. * **Avec les Biologistes du laboratoire AMP : 04 66 68 32 24** (obligatoire pour les 2 membres du couple si applicable)   **Votre inscription est effective seulement quand vous avez fourni les documents administratifs et les éventuels examens complémentaires ou renouvelables demandés.**  **Cette confirmation se traduit par  la réception des ordonnances.** |

**Accompagnements proposés dans le centre :**

* **Consultation psychologie :** La situation d’infertilité engendre parfois un stress, un mal être, voire une souffrance.

Pour optimiser votre tentative, vous avez la possibilité de rencontrer **Mme Dorothée Gazeilles, psychologue** dans le centre. Au cours de ces consultations (individuelles ou en couple), vous pourrez exprimer et formuler ce que vous trouvez difficile à supporter.

* **Diététicienne** : Elle peut vous recevoir en consultation pour optimiser vos chances de succès grâce à une prise en charge diététique adaptée. (RDV au 04.66.68.80.47)
* **Le service d’addictologie** est à votre disposition pour vous aider dans votre prise en charge concernantle tabagisme et les autres addictions (alcool, drogues) Service d'Addictologie, ~~Bâtiment 3 ter ‐ 1er étage,~~ (RDV au 04.66.68.42.75)

**ETAPE 2 : Stimulation ovarienne et surveillance du traitement (Monitorage)**

|  |  |
| --- | --- |
| **Objectif** | |
| Cette étape permet de suivre votre traitement de stimulation, afin de l’adapter éventuellement jusqu’à l’obtention d’un développement folliculaire permettant le déclenchement de l’ovulation. | |
| **Déroulement** | |
| *Les étapes* | *Ce que vous devez faire à chaque étape* |
|  | * Téléphonez le 1er jour de votre cycle (1er jour des règles) au cours duquel doit être fait l’insémination, ou le lundi si vos règles arrivent le week-end, **au 04.66.68.30.12.**, ou par mail au [caremeau.amp@chu-nimes.fr](mailto:caremeau.amp@chu-nimes.fr) afin d’annoncer que vous débutez votre cycle de stimulation. * Commencez alors votre traitement de stimulation comme cela vous a été prescrit. Il peut comprendre des injections intra-musculaires ou sous-cutanées, ou des comprimés par voie orale. * La sage-femme vous donne un rendez-vous de suivi de votre stimulation en général aux alentours du 8ème jour du cycle. * Vous effectuerez une prise de sang pour dosage hormonal, et une échographie par voie vaginale **(votre vessie doit être vide) : En semaine,** de 7h à 8h30 **dans le service d’AMP /** l**e week-end et les jours fériés, à 8 h** * **Le gynécologue** examine votre dossier et prescrit votre traitement et les conditions de votre suivi * **La sage femme vous téléphonera** en semaine de 11h à 14h30 . Une nouvelle date de suivi vous est donnée. * **Lorsque la maturité folliculaire est jugée suffisante**, la sage-femme vous demande de réaliser l’injection de déclenchement (prescrite par le gynécologue ) par Ovitrelle à une heure précise qui se situe vers 22h. **Cette heure doit être respectée.** |

Pour le traitement, les injections à domicile peuvent être réalisées soit par une infirmière, soit par auto-injection. **Vérifiez bien avant chaque injection, la dose à administrer et le nom du médicament injecté.**

* + Vous êtes tenue de vous rendre à l’hôpital pour votre surveillance (qui peut durer entre 3 et 8 jours).

Il peut arriver que la stimulation de l'ovulation soit insuffisante ou au contraire trop forte (risque de grossesse multiple) . Dans ce cas, il vaut mieux annuler l’insémination qui conduirait à un échec de la tentative dans le premier cas, et à un risque d'hyperstimulation et de grossesse multiple dans le deuxième cas. Une autre tentative pourra être proposée.

**ETAPE 3 : Insémination Artificielle**

|  |
| --- |
| **Objectif** |
| L'insémination intra-utérine aura lieu 24 heures après un pic de LH spontané, ou 36 à 38 heures après l'injection d'HCG. Elle se fait généralement au 15e jour du cycle. |

**Déroulement**

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Dans le cas d'I.A.C**. : le conjoint doit se trouver **impérativement** au laboratoire d’AMP le matin de l'insémination entre 07 h30 à 08H pour effectuer le recueil de sperme. Une abstinence de 2 à 3 jours est recommandée.  Le sperme est ensuite préparé selon les techniques usuelles de laboratoire, de manière à isoler les spermatozoïdes mobiles, qui seront déposés dans la cavité utérine, par le gynécologue.  L'insémination intra-utérine se fait très simplement par les voies naturelles par le gynécologue. Vous devez vous présenter au laboratoire d’AMP aux environs de 11 H 00 . Il n'est pas nécessaire que vous soyez à jeûn. Une prémédication peut vous être proposée.  14 jours après la tentative : faites votre test de grossesse et envoyez par mail aux sages femmes le résultat du laboratoire  Les sages femmes vous recontacteront pour la conduite à tenie. |

Après l'insémination ; vous pouvez rentrer chez vous et reprendre les activités normales (un arrêt de travail n'est généralement pas prescrit), les rapports sexuels sont même conseillés.

Les comprimés d’Utrogestan 200 ou d’Estima 200, 1 gélule le matin et 2 le soir, sont à débuter à partir de ce jour là pour 14 jours par voie vaginale et à poursuivre si une grossesse débute.

Quels sont les risques ?

Les inséminations, du fait de l'utilisation fréquente d'une stimulation, comportent un risque de **grossesses multiples** (gémellaires surtout) . Lors de la surveillance échographique, le nombre de follicules dominant observé vous sera précisé ainsi que le risque de grossesse multiple. La stimulation sera stoppé si le risque de grossesse multiple est observé ( ≥ 3 follicules) Une réduction embryonnaire peut être envisagée à partir de 3 embryons nidés, mais cette technique comporte des risques d’avortement.

Il existe des risques **d'avortement spontané et de grossesse-extra-utérine**, comme au cours d'une grossesse obtenue spontanément.

**Le Syndrome d’Hyperstimulation Ovarienne** : il est rarissime lors des stimulations pour insémination

Il s’agit d’une réponse ovarienne importante à la stimulation pouvant entrainer des symptômes bénins tels qu’une gêne dans le ventre jusqu’à des signes pouvant nécessiter une hospitalisation. Ce syndrome se caractérise par :

* une augmentation importante de la taille des ovaires avec des douleurs abdominales et pelviennes et une prise de poids rapide en quelques jours, plus rarement une gène respiratoire. Il peut exister une rétention d’eau importante notamment dans le ventre (ascite), plus rarement autour des poumons et du cœur.
* Le risque thrombo-embolique est augmenté ( formation de caillots sanguins)

Si vous présentez des douleurs pelviennes, une prise de poids rapide, une sensation de gonflement du ventre ou une gène respiratoire dans les suites de votre stimulation , rapprochez vous de votre médecin référent dans le centre ou consultez aux urgences gynécologiques selon la sévérité des signes.

**Risque allergique** : Des réactions locales bénignes peuvent survenir lors des injections de produits injectables en stimulation, rarement des réactions allergiques graves

Signalez à votre médecin vos éventuels antécédents allergiques

**Le risque thrombo-embolique** est augmenté par l’augmentation des estrogènes au cours de la stimulation . Ce risque est variable d’une patiente à l’autre suivant de nombreux facteurs qui sont recherchés. Malgré ces précautions, tous les risques ne peuvent être évités.

Signalez à votre médecin vos antécédents de phlébite personnels et familiaux

*L’apparition d’une douleur, un gonflement, une rougeur du mollet, de troubles neurologiques ou respiratoires d’installation brutale doit également vous faire consulter en urgence.*

**La torsion d’annexe :** cette complication est très rare avec les stimulations modérée ; les ovaires sont augmentés de volume : ceci peut majorer le risque de torsion d’annexe

*Si vous présentez une douleur brutale intense dans le bas ventre au cours de la stimulation ou dans les suites il est impératif de consulter aux urgences gynécologiques.*

**Le risque de cancer du sein et des ovaires** : Aucune donnée actuelle ne permet de remettre en cause les traitements actuels dans la limite d’un nombre de stimulation limité.

|  |
| --- |
| Y a-t-il des effets indésirables ? |

La stimulation est trés modérée et contrôlée afin d’obtenir 1 ou 2 ovocytes matures. Cependant la réponse au traitement est individuelle et peut être excessive et responsable d’une gêne limitant vos activités de la vie quotidienne. La prise en charge en insémination induit des contraintes d’ordre organisationnel, financier et parfois psychologique. Le soutien d’une psychologue peut vous être proposé.

**Aspects Législatifs**

L’AMP en France est régie par la loi de bioéthique de 2021. Retrouvez les informations sur les aspects législatifs en lien avec l’AMP sur le site www.legifrance.fr ou sur notre site internet [www.chu-nimes.fr/amp](http://www.chu-nimes.fr/amp)

La Sécurité sociale prend en charge 6 tentatives d’inséminations artificielles chez les femmes affiliées à la sécurité sociale de moins de 43 ans, avec indication médicale.

Les résultats récents des techniques d’AMP au CHU de Nîmes sont affichés dans la salle d’attente du laboratoire d’AMP, et sont réactualisés chaque année, en comparaison des résultats nationaux..

Si vous souhaitez de plus amples renseignements, ceux-ci peuvent vous être donnés lors d’une consultation spécifique

**Centre Hospitalo-Universitaire**

**AMP Caremeau**

**Nîmes www.chu-nimes.fr/amp**

FICHE PRATIQUE

Insémination Artificielle

Avant de débuter votre traitement, assurez vous que :

* Votre prise en charge à 100 % stérilité est toujours valable
* Votre demande d’entente préalable a bien été envoyée
* Vous avez signé le formulaire de consentement au laboratoire d’AMP.
* Vous avez acheté tous les produits à la pharmacie afin d’anticiper les week ends et jours feriés
* En cas d’IAD que vous avez bien apporté la paillette de sperme au laboratoire
* Contacter les sages femmes du centre au 1er jour de vos règles pour valider le démarrage du traitement 🕿 04.66.68.30.12 [caremeau.amp@chu-nimes.fr](mailto:caremeau.amp@chu-nimes.fr)
* Surveillance/Monitorage (début variable selon le protocole) tous les jours :
* De 7 H à 8 H 30 : prise de sang pour dosage hormonal et échographie (vessie vide)
* entre 11 H 30 et 14H 30 : 🕿 04.66.68.30.12 pour vos résultats
* Déclenchement : respecter l'heure exacte communiquée par le médecin.
* Insémination : L’insémination a lieu environ 35 H après le déclenchement.

• L’insémination aura lieu vers 11h00, au laboratoire

• Débuter l’Utrogestan 200 : 1 gélule matin et 2 gélules soir par voie vaginale pendant 14 jours à partir du jour de l’insémination , à poursuivre si grossesse .

* 14 Jours après l’insémination : Faire un Test de grossesse par une prise de sang et transmettre le résultat au sages femmes du centre 🕿 04.66.68.30.12 ([caremeau.amp@chu-nimes.fr](mailto:caremeau.amp@chu-nimes.fr)). (votre dossier ne sera étudié en staff qu’après avoir eu le résultat de l’insémination).

**RAPPEL DES DIFFERENTS SECTEURS PARTICIPANT A VOTRE PRISE EN CHARGE**

* Laboratoire d’AMP : 🕿 04.66.68.32.24 sec.labo.amp@chu-nimes.fr
* Centre AMP clinique gynécologie 🕿 04.66.68.32.20 sec.amp@chu-nimes.fr
* Bureau des Sages-Femmes AMP 🕿 04.66.68.30.12 caremeau.amp@chu-nimes.fr

* Urgences Gynécologiques 🕿04.66.68.68.61